Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_16-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N° DEL2026_03_16

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
M. LE BERRE Rémi donne pouvoir à Mme GUEGAN Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EVENNO Charline
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 3 avril 2026
OBJET : FINANCES BUDGET – APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER POUR LA DUREE DU MANDAT

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-30,

VU le projet de règlement budgétaire et financier ci-annexé,

Considérant qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, le conseil municipal établit son règlement budgétaire et financier,

Considérant que ce règlement précise notamment les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, ainsi que les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice,

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_16-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER CI-ANNEXE, POUR LA DUREE DU MANDAT,**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE A PRENDRE TOUTE DECISION NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION ET A SIGNER TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.**

VOTES : **29 pour**

A PLUVIGNER, LE 10.04.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :